

Conseil d'École

Séance du 16 novembre 2012



Le conseil d'école s'est réuni le vendredi 16 novembre à 18h30.

Présents

Mme Billen, Mme Giroux, M. Gourlier
M. Abeillon, M. Cadiou, Mme Fantin, Mme Goncalves, M. Navarro
Mme Collin, M. Noël
Mme Cadiou, Mme Chabry

Absents

Excusés

M. l'Inspecteur de l'Education Nationale.

Secrétaires de séance

Mme GIROUX / M. NAVARRO

Installation du Conseil d'École

Monsieur GOURLIER présente les personnes qui siègent au conseil d'école et en précise les attributions.

Attributions du conseil d'école

- vote le règlement intérieur (voir pièce jointe) *
- établit le projet d'organisation de la semaine scolaire
- dans le cadre du projet d'école, donne tout avis et présente toutes suggestions sur le fonctionnement de l'école, notamment en ce qui concerne
 - Les actions pédagogiques ;
 - L'utilisation des moyens ;
 - L'intégration des enfants handicapés ;
 - La restauration scolaire ;
 - Les activités périscolaires ;
 - L'hygiène scolaire ;
 - La protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire.
- adopte le projet d'école
- est consulté par le maire sur l'utilisation des locaux scolaires en dehors des heures d'ouverture de l'école conformément à l'article 25 de la loi du 22.07.1983

Le Conseil d'école se réunit au moins une fois par trimestre, et obligatoirement dans les quinze jours suivant la proclamation des résultats des élections, sur un ordre du jour adressé au moins huit jours avant la date des réunions aux membres du conseil. En outre, il peut également être réuni à la demande du directeur de l'école, du maire ou de la moitié de ses membres.

- ❖ **Proposition de dates pour les prochains conseils : 1^{er} février 2013 - 18h30
14 juin 2013 - 18h30**

- * **Le règlement intérieur** a été modifié et adopté.

Présentation de l'école / Organisation pédagogique

- Effectif

Année	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
2008 / 2009	7	9	15	22	14	67
2009 / 2010	14	6	12	16	21	69
2010 / 2011	14	18	9	10	15	66
2011 / 2012	23	11	20	9	11	74
2012 / 2013	16	20	13	15	7	71

Projets pédagogiques pour l'année

- **Piscine**

Tous les élèves bénéficient d'un cycle de 11 séances à la piscine de Dompierre.

Les enseignants remercient les parents qui accompagnent les classes.

Avec le Réseau Rural d'Ecole

- **Découverte de la nature (CII)**

Les élèves de CP et CE travailleront sur le thème de la nature.

Une sortie est prévue, avec les autres classes du Réseau Rural d'Ecole, au mois de mai au Vert Plateau (Bellenaves), centre pédagogique proposant des ateliers de découverte.

Rencontres sportives

- **Cross à Trézelles – 22 novembre**

Tous les élèves de l'école élémentaire participeront à ce cross devenu traditionnel.

- **Rencontre Basketball (CII)**

Un cycle d'une dizaine de séances a été mis en place avec la participation de Mathieu Vincent, professeur B.E. du comité départemental de basket-ball.

Une rencontre finale avec les écoles du secteur aura lieu à Jaligny le 20 décembre.

Activités USEP (classes de Cycle III)

➤ **Escrime ~ période 2**

Un cycle est prévu pour la période allant du 26 novembre aux vacances de Noël. Le matériel est fourni par l'USEP. Michel Lacroix, membre de l'association, interviendra sur quelques séances.

➤ **Crosse québécoise ~ période 3**

Une dizaine de séances est prévue. Les entraînements s'effectueront avec les élèves de Saint-Léon lors de leur venue au collège.

Une rencontre finale avec les classes du Réseau est programmée au mois d'avril à Jaligny.

➤ **Activités de Pleine Nature ~ période 4**

Un cycle de course d'orientation sera organisé avec M. Billard, professeur d'E.P.S au collège. Une sortie aura lieu en fin d'année en Montagne Bourbonnaise.

Réseau Pédagogique du Socle Commun

Lors de la dernière réunion au collège – 15 novembre – il a été décidé d'un mode d'organisation pour les périodes 3 et 4, soit de janvier aux vacances de Pâques.

Ainsi les classes de CM iront un jour par semaine au collège :

- de janvier aux vacances de février : le mardi pour Saint-Léon et Jaligny, le jeudi pour Chavroches et Varennes sur Têche.
- des vacances de février aux vacances de printemps : les jours seront inversés.

Les élèves assisteront à des cours donnés par des professeurs du second degré en français, mathématiques, anglais et E.P.S. à raison de 2 à 3 heures par jour. Ils auront en outre accès au C.D.I. Les autres cours seront assurés par les enseignants habituels de ces classes.

Quelques problèmes restent encore à régler, notamment en ce qui concerne les transports.

Deux réunions sont prévues :

- Jeudi 29 novembre 17 h 15 avec les élus des communes concernées.
- Mardi 11 décembre 17 h 30 avec les parents d'élèves.

Coopérative scolaire

À ce jour le solde s'élève à 513,33 € .

Dépenses engagées depuis le début de l'année :

Cartouches imprimantes : 94,92 €

Cotisations OCCE : 143 €

Dépenses à prévoir :

Cotisations USEP : 50 €

Sortie Vert Plateau (Bellenaves) : 340 €

Informations / questions diverses

➤ Coopérative scolaire

Les parents d'élèves demandent des informations sur le rôle des enfants.

M. Gourlier précise que seuls les élèves de CM participent à des réunions et font des suggestions qu'ils déposent dans une « boîte à idées ».

Pour cette année, les « élections » n'ont pas encore eu lieu.

➤ Sortie des classes

Les parents d'élèves s'interrogent sur le fait que les enfants ne soient pas directement remis aux familles.

La circulaire n°97-178 du 18 septembre 1997 précise :

« L'accueil des élèves : il a lieu dix minutes avant le début de la classe. Il sera recommandé aux parents de ne pas envoyer leurs enfants trop tôt avant l'heure d'accueil, afin de ne pas les laisser seuls trop longtemps.

Avant que les élèves soient pris en charge par les enseignants, ils sont sous la seule responsabilité des parents.

La sortie des élèves : elle s'effectue sous la surveillance de leur maître. Cette surveillance s'exerce dans la limite de l'enceinte des locaux scolaires jusqu'à la fin des cours. Ils sont alors soit pris en charge par un service de cantine, de garderie, d'études surveillées ou d'activités périscolaires, soit rendus aux familles.

Seuls les enfants de l'école maternelle sont remis directement aux parents ou aux personnes nommément désignées par eux par écrit, et présentées au directeur ou à l'enseignant. »

➤ Cour de récréation

Les parents d'élèves demandent aux enseignants de veiller à ce que les enfants ne se salissent pas trop pendant les récréations.

➤ Panneau d'affichage

Les parents d'élèves réitèrent leur demande concernant l'installation d'un panneau d'affichage à l'école, si possible sur le portail.

➤ Sécurité

▪ P.P.M.S (Plan Particulier de Mise en Sécurité)

Celui-ci est en cours d'élaboration, dans l'attente de la finalisation du Plan Communal de Sauvegarde.

▪ Commission de sécurité

Mme Cadiou signale que le passage de la commission est prévu en 2014.

▪ Evacuation

Un exercice aura lieu au cours du premier trimestre.

En l'absence d'un système d'alerte performant, les parents demandent si des détecteurs de fumée peuvent être installés.

➤ Projet d'école

Les parents demandent que les principaux objectifs du projet d'école soient rappelés.

Deux axes de travail sont développés :

❖ Mathématiques :

- Techniques opératoires, principalement multiplications et divisions
- Calcul mental

❖ Français (grammaire) : distinguer nature et fonction des constituants de la phrase.

➤ Evaluations nationales

Les parents d'élèves demandent si les enseignants peuvent faire une synthèse des résultats ; ils souhaitent avoir un bilan et savoir comment les familles ont été informées.

Les familles ont été avisées individuellement et conviées à un entretien.

Les données sont confidentielles et ne peuvent être transmises aux délégués de parents d'élèves.

➤ Violences et incivilités pendant les récréations et la pause méridienne

Pour éviter ces comportements, un « règlement de cour » mis en place depuis quelques années, est présenté et expliqué dans les classes à chaque rentrée. Il est régulièrement réactualisé.

Mme Cadiou signale que la mairie va mettre en place des formations pour le personnel encadrant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h35.

Le directeur,